
Règle pour les ermitages

- 1** Les frères qui veulent mener la vie évangélique en fraternité dans les ermitages y habiteront à trois, ou quatre au plus. Deux seront les "mères"; ils auront donc deux "fils", ou un au moins.
- 2** Les mères tiendront le rôle de Marthe, et les deux fils celui de Marie; ils auront un enclos à l'intérieur duquel chacun aura sa cellule pour y prier et pour dormir.
- 3** Ils diront toujours Complies aussitôt après le coucher du soleil; ils observeront soigneusement le silence; ils réciteront leurs Heures, et pour Matines se lèveront. Ils chercheront d'abord le royaume de Dieu et sa justice.
- 4** A l'heure convenue ils diront Prime; après Tierce ils rompent le silence et pourront aller trouver leurs mères et leur parler.
- 5** Lorsqu'ils le voudront, ils pourront quêter leur nourriture auprès de leur mère pour l'amour du Seigneur Dieu, comme de petits pauvres.
- 6** Puis, aux heures convenues, ils diront Sexte, None et Vêpres.
- 7** Dans l'enclos où ils demeurent on ne laissera entrer personne; on n'y mangera pas non plus.
- 8** Les frères qui sont les "mères" fuiront soigneusement tout rapport avec l'extérieur; conformément aux ordres de leur ministre, ils protégeront leurs fils de tout contact, pour que personne ne puisse leur parler.
- 9** Les fils ne parleront à personne, sauf à leur mère, et à leur ministre ou à leur custode quand ceux-ci viendront les visiter avec la bénédiction du Seigneur Dieu.
- 10** Les fils prendront de temps en temps le rôle de mères, suivant le tour qu'ils auront jugé bon de régler entre eux. Ils mettront tout leur soin et toute leur application à observer tout ce qui vient d'être dit.